

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2016
20 H 00**

Présents : Yves GAUME - Delphine MACCHI - Dominique JEANNIN –Alain JACQUET – Philippe LAURENT – Marie-Claude CHITRY-CLERC - Jean-Pierre HARZALLAH – Jean-Jacques LANG – Raphaële KOELL - Gérard PARIS - Patricia ROVEDA - Michel GARDES - Philippe REJONY - Mario PEREIRA - Virginie SCHLOESSINGER - Johanna KALBE – Patricia SCHMUCK – Claudine PILLODS - Alain AUDOINEAU - Marie-Christine GRANDJEAN - David JOGUET.

Absents représentés : Nathalie DUFOUR (a donné procuration à Yves GAUME) - Séverine MOINAULT (a donné procuration à Marie-Christine GRANDJEAN).

- *_* -

Préambule de Monsieur le Maire sur la situation financière de la commune et l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 9 novembre 2015 est adopté dans sa version corrigée.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2015 est adopté.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20 heures 15.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Patricia ROVEDA a été désignéE pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n° 16.01

Objet : Compte de gestion 2015.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Considérant que le compte de gestion 2015 émanant du Receveur Municipal est concordant avec le compte administratif de la commune, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **autorise**, Monsieur le Maire à le viser et le certifier conforme sans observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération n° 16.02

Objet : Compte administratif 2015

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint
(Présentation sur power point)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Dominique Jeannin, Maire-Adjoint, est appelé à délibérer sur le Compte Administratif 2015 dressé par M. le Maire, Yves Gaume. Ce dernier quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**

d'adopter et d'arrêter le compte administratif aux chiffres suivants :

Section de Fonctionnement

| | <i>CA 2015</i> | <i>Excédent/Déficit 2014</i> | <i>Résultat 2015</i> |
|------------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 2 191 356.45 € | | |
| Recettes | 2 367 702.52 € | | |
| Excédent fonctionnement 2014 | + 176 346.07 € | | |
| Excédent reporté 2014 | | + 454 883.96 € | |
| Résultat de clôture 2015 | | | + 631 230.03 € |

Section d'Investissement

| | <i>CA 2015</i> | <i>Excédent/Déficit 2014</i> | <i>Résultat 2015</i> |
|-------------------------------------|----------------|----------------------------------|----------------------|
| Dépenses | 603 797.05 € | | |
| Recettes | 412 538.94 € | | |
| Déficit d'investissement 2015 | -191 258.11 € | | |
| Excédent reporté 2014 | | + 131 687.86 € | |
| Résultat de clôture 2015 | | | - 59 570.25 € |

Délibération n° 16.03

Objet : Affectation du résultat 2015.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint
(présentation sur power point)**

Le Compte administratif 2015 fait apparaître :

- En fonctionnement :
 - Un excédent de + 631 230.03 €

- En investissement :

- Un déficit de – 59 570.25 €
- Un excédent lié aux reports de + 29 858.19 €
⇒ Soit un déficit total de – 29 712.06 €

Le résultat de clôture s'établit donc à **601 517.97 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité, décide**

d'affecter la totalité du résultat de clôture en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

Délibération n° 16.04

Objet : Vote des taux d'imposition 2016.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : **12,19 %**
- taxe foncière (bâti) : **14,13 %**
- taxe foncière (non bâti) : **26,76 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité, décide**

de fixer les taux des taxes directes locales comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 16.05

Objet : Adoption du budget primitif 2016.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint
(Présentation sur power point)**

Monsieur Jeannin, Adjoint aux finances, donne lecture du Budget Primitif 2016 qui s'articule comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 813 196.00 €
- Section d'investissement : 2 204 249.26 €

Soit un budget global de 5 017 445.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**

d'adopter et d'arrêter le budget primitif 2016 aux chiffres ci-dessus indiqués.

Mme Marie-Christine GRANDJEAN fait remarquer que M. le Maire déplore en préambule du conseil la diminution des dotations alors que des projets importants sont présentés avec des demandes de subventions importantes. Faire attention car à un moment donné ce n'est plus crédible.

Délibération n° 16.06

Objet : Construction des vestiaires de football et d'une salle associative.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le club de football d'Essert (ASE) a récemment alerté la commune sur l'état de vétusté avancé des vestiaires du stade de football. Ce bâtiment, qui n'a jamais été rénové depuis sa construction dans les années 1970 ne répond plus aujourd'hui aux normes actuelles tant réglementaires requises par la Fédération Française de Football (FFF), qu'en terme d'accessibilité handicapés (accès bâtiment et différences de niveaux à l'intérieur du bâtiment) ou encore énergétique (pas d'isolation sur les parois verticales, châssis en simple vitrage, portes en tôle).

La rénovation du bâtiment, envisagée dans un premier temps, apparaît irréalisable eu égard aux coûts que cela entraînerait et serait inadaptée aux besoins actuels.

Le projet portera donc sur la construction d'un nouveau bâtiment, en lieu et place de l'actuel. Un bâtiment écologique et respectant les normes actuelles thermiques (RT2012), d'accessibilité PMR et de sécurité incendie.

En complément de ce projet sportif, une réflexion a été engagée sur la possibilité d'optimiser l'utilisation de ce nouvel équipement dans sa partie haute et de le partager avec le milieu associatif. Ainsi, une salle associative pourrait être réalisée répondant aux attentes des futurs usagers ainsi qu'à toutes les normes actuelles. La superficie totale du bâtiment sera d'environ 800 m² sur deux niveaux.

Le plan de financement relatif à cette opération s'établit comme suit :

| DEPENSES | RECETTES |
|---|--|
| Coût de l'opération HT : 1 085 850 € | Aides publiques sollicitées : 865 000 € |
| - Vestiaires : 550 350 € | - Fédération football : 30 000 € |
| - Salle d'activités : 435 500 € | - Réserve parlementaire : 50 000 € |
| - Maitrise d'œuvre : 100 000 € | - Fonds de soutien : 785 000 € |
| | Fonds propres (20%) : 220 850 € |
| TOTAL (HT) : 1 085 850 € | TOTAL HT: 1 085 850€ |
| TVA : 217 170 € | |
| TOTAL (TTC) : 1 303 020 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide d'autoriser** Monsieur le Maire à :

-**solliciter** une aide financière auprès des différents financeurs,

-**signer** tous les documents y afférents

Mme Marie-Christine GRANDJEAN est favorable à la démarche mais souhaite que les associations soient consultées et qu'il y ait une véritable réflexion. Elle souhaite être associée à cette réflexion et suggère de faire le maximum sur le plan énergétique pour que le projet soit le plus performant possible.

Délibération n° 16.07

Objet : Admissions en non valeur.

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le percepteur n'a pas été en mesure de récupérer les sommes dues par un usager, au titre de l'année 2014 pour un montant total de 0.66 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité [20 voix pour, 2 voix contre : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration de Séverine MOINAULT) et 1 abstention : David JOGUET], **décide**

d'autoriser Monsieur le Maire à admettre les titres correspondants en non valeur.

Délibération n° 16.08

Objet : Redevance pour occupation provisoire du domaine public (Gaz)

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 prévoit que l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** conformément au décret précité :

de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 selon la formule suivante : 0.35€/mètre de canalisation,

de revalorisé automatiquement le montant de la redevance, chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Délibération n° 16.09

Objet : Projet de convention intercommunale Belfort-ESSERT portant sur l'entretien des espaces du parc du Mont (*annule et remplace la convention du 24/04/2012*).

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La ville de Belfort va réaliser un parking public de 48 places situé sur le territoire de la commune d'Essert, dans le secteur du Parc du Mont, au niveau de la rue de la Fraternité.

Ce parking va permettre d'augmenter de façon significative l'offre de stationnement sur la partie haute des rues du Four à Chaux et de la Fraternité, secteur dense soumis à une forte pression sur le stationnement.

La commune d'Essert étant propriétaire des terrains, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, [19 voix pour et 4 non participants : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration de Séverine MOINAULT), Alain AUDOINEAU et David JOGUET] décide**

de les mettre gratuitement à la disposition de la ville de Belfort afin de réaliser cet aménagement

d'autoriser M. le Maire à signer la convention définissant les obligations des deux parties quant à la gestion et à l'entretien de ce nouveau parking et de tous les équipements aménagés par la Ville de Belfort sur la commune d'Essert.

Mme Marie-Christine GANDJEAN : Ce dossier pose problème car il est demandé de se positionner sur un projet alors qu'il est déjà réalisé. Le groupe d'opposition ne participera donc pas au vote.

Délibération n° 16.10

Objet : ONF - Programme d'actions 2016.

**Dossier présenté par Philippe LAURENT
Maire-Adjoint**

Le programme d'actions préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable de notre patrimoine forestier se présente comme suit :

- Cloisonnement sylvicole/ouverture mécanisée (localisations 14.r/15/24) pour 7.3 HA.
- Dégagement manuel en plein de régénérations naturelles (localisation 15) pour 3.78 HA

pour un montant total de 4 520 € HT en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'adopter le programme de travaux tel que proposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Délibération n° 16.11

Objet : Déclassement d'une parcelle communale (AC 505) – Rue des Mésanges.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La commune a été sollicitée par Mrs Alain PICARD, Daniel REMY et Jean-Jacques VIEN concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1a 02ca; parcelle entretenue de manière régulière par les requérants.

Préalablement à toute cession, il convient de procéder au déclassement de ladite parcelle du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé de façon à pouvoir la céder une fois les formalités administratives réalisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'autoriser le déclassement de la parcelle AC 505 du domaine public au domaine privé communal.

Délibération n° 16.12

Objet : Vente d'une parcelle communale (AC 505) – Rue des Mésanges.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération citée précédemment, décision a été prise de déclasser la parcelle n° AC 505 d'une superficie de 1a 02ca au profit de Mrs Alain PICARD, Daniel REMY et Jean-Jacques VIEN.

Après consultation du service des Domaines, la valeur vénale du terrain a été estimée à 1€ le m². Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

Délibération n° 16.13

Objet : Liste des marchés publics conclus en 2015.

**Dossier présenté par Alain JACQUET
Maire-Adjoint**

En application de l'article 133 du Code des Marchés, la commune doit publier la liste des marchés publics conclus en 2015:

- Travaux d'aménagement carrefour rue du Général de Gaulle/ rue du Château : Colas Est pour 99 784.50 € HT
- Travaux d'aménagement des circulations du cimetière : Entreprise Kalbe pour 34 542.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité [19 voix pour, 4 abstentions : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration de Séverine MOINAULT), Alain AUDOINEAU et David JOGUET], décide**

d'approuver la liste des marchés conclus pour l'année 2015

Le groupe d'opposition souhaite qu'on leur transmette un dossier complet du marché avant les réunions CAO

Délibération n° 16.14

Objet : Mise en place d'un système de vidéo surveillance sur la commune.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Pour faire face aux incivilités rencontrées sur la commune d'Essert, il est envisagé de recourir à la mise en place d'un système de vidéo surveillance sur certains secteurs où des difficultés sont rencontrées de manière récurrente.

Deux types d'équipements sont envisagés :

- Pose d'une caméra fixe sur le secteur de la mairie (financement commune) et utilisation de la caméra fixe de la Communauté d'Agglomération située sur le Parc de la Douce
- Pose d'une caméra mobile sur le secteur Cousteau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité [19 voix pour et 4 voix contre : Marie-Christine GRANDJEAN (a procuration de Séverine MOINAULT), Alain AUDOINEAU, David JOGUET], décide d'autoriser** M. le Maire à :

- **Lancer** les démarches permettant l'installation de ces caméras
- **Acquérir** et/ou louer le matériel nécessaire
- **Signer** les conventions de partenariat avec la ville de Belfort et la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

Délibération n° 16.15

Objet : Stade Serzian - Déclaration d'intérêt communautaire

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération du 25 février 2016, le stade Roger Serzian, situé à Belfort, a été déclaré d'intérêt communautaire.

Ce transfert d'équipement a été réalisé sans coût supplémentaire dans la mesure où la compensation versée à la ville de Belfort par la Communauté d'Agglomération a été, dans le même temps, diminuée de 213 296 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, décide**

d'émettre un avis favorable à la déclaration d'intérêt communautaire du stade Roger Serzian

Info du Maire :

- ① *Intercommunalité : Officialisation de 3 communautés votée aujourd'hui : (Nord / Centre / Sud).*
- ② *Haut débit pour tous les habitants d'Essert pour fin 2017.*
- ③ *Ligne Optymo souhaitée pour septembre.*
- ④ *SMTC : - Trajets à la demande supprimés.*
- *Bilan utilisation lignes bus, voyageurs, vélos libre-service, autos.*

Fin de la séance à 22 h 15

☺ - - - ☺

Questions du public :

- ① M. Morel est déçu que la liaison piétonne et cyclable soit complètement négligée dans le projet de travaux rue des Commandos.

* * * *

Fait à Essert, le 29 mars 2016

**Yves GAUME
Maire**

Affiché le : *1^{er} avril 2016*



